AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS

DLP-3-12-79196151

PUBLICATION PERIODIQUE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

EDITION DE LA STATION NORD - PICARDIE
(Aisne, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Somme)

B.P. 355 - 62026 ARRAS CEDEX - Tél. : (21) 23.09.35

ABONNEMENT ANNUEL 60,00 F.

Rég. recettes D. D. A.
13, Grand-Place - ARRAS
C.C.P. : 5701.50 LILLE

Imp. Stat. "Nord-Picardie" Directeur-Gérant P. JOURNET

BULLETIN n° 168 du 30 NOVEMBRE 1979

ABONNEMENT 1980

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Comme nous vous l'avons signalé à plusieurs reprises, à compter du 1er janvier 1980, l'abonnement au bulletin technique des Stations d'Avertissements Agricoles ne comprendra plus le service de la revue "Phytoma - Défense des cultures" qui fera l'objet d'un abonnement indépendant.

LES TARIFS D'ABONNEMENT POUR 1980 sont fixés ainsi :

- une série d'environ 30 bulletins annuels .... 60,00 F
- Deux à neuf séries de bulletins .... 60,00 F par série
  (à une même adresse ou à plusieurs adresses)
- dix séries de bulletins ou plus .... 50,00 F par série
  (à une même adresse ou à plusieurs adresses)
- une série de bulletins de plusieurs stations .... 50,00 F par station

Réaliser le versement par chèque bancaire ou par C.C.P. 5701-50 LILLE
à l'ordre de :

- Monsieur le Régisseur de Recettes
  Direction Départementale de l'Agriculture
  13, Grand Place B.P. 912
  62022 ARRAS CEDEX

Faites parvenir votre réglement à cette adresse ou à la Station d'Avertissements Agricoles - B.P. 355 - 62026 ARRAS CEDEX.

Ne pas oublier de préciser sur le talon "correspondance" :

- La mention "Avertissements Agricoles",
- Le nom, prénom, l'adresse précise et complète de la personne à laquelle les avis doivent être adressés,
- Le nombre de séries demandées.

44

.../...

LES GROUPEMENTS ET COLLECTIVITES joindront, en même temps que le réglement, la liste des bénéficiaires des bulletins (noms, adresses complètes et précises).

L'abonnement, enregistré avant le 1er juillet 1979, n'est plus valable pour 1980.

CE QUI PRECEDE NE VOUS CONCERNE PAS :

- si vous recevez gratuitement les bulletins de la station,
- si vous êtes abonné par une autre personne,
- si votre réglement a été enregistré après le 1er juillet 1979.

Nous vous engageons vivement à renouveler votre abonnement dès à présent et au plus tard pour le 15 février 1980. C'est l'intérêt bien compris de tous et ainsi vous éviterez toute interruption dans l'envoi des bulletins.

N'oubliez pas que les opérations d'enregistrement, comptabilité et mécanographie, imposent souvent des délais assez longs. Il convient donc de réaliser son abonnement assez tôt si l'on désire recevoir les bulletins en temps voulu.

CONCOURS DE DETECTION DES PREMIERES TACHES DE MILDIOU DE LA POMME DE TERRE

Les personnes dont les noms suivent, lauréats du concours de détection des premières taches de mildiou de la pomme de terre, recevront, par la suite, une prime :

- M. MOUCHON Bernard - Agriculteur - 59235 BERSEE
- M. NORMAND Claude - Agriculteur - FONTAINE LES CAPPY 80340 BRAY/SOMME
- M. NANSOT Thierry - Agriculteur - VILLERS AUX ERABLES 80110 MOREUIL
- M. MASCLEZ Claude - Technicien - REGNAUVILLE 62140 HESDIN
- M. MOLET Daniel - Technicien - 13, rue St Exupéry - 02200 SOISSONS
- M. VANDEPEUTTE Dominique - Technicien - ST AUBIN 62170 MONTREUIL/MER
- M. LECOUFFE Jean - Entrepreneur des travaux agricoles - La crèche Bailleul 59181 STEENWERCK

Nous les félicitons toutes et remercions tous ceux qui, par leur envoi, nous ont permis d'avoir une meilleure connaissance des premières manifestations de la maladie ; ce qui est, bien entendu, fort utile.

ABONNEMENT A "PHYTOMA-DEFENSE DES CULTURES"

Rappel du texte paru dans les numéros 163, 164, 167 du bulletin d'Avertissements Agricoles.

Si, comme de nombreux abonnés, vous avez déjà renouvelé votre abonnement à Phytoma-Défense des cultures, cet avis ne vous concerne pas.

Le fait d'être abonné aux "Avertissements Agricoles" vous a valu, jusqu'à ce jour, de recevoir gratuitement, du Ministère de l'Agriculture, un certain nombre de documents phytosanitaires et, en particulier, le service des dix numéros annuels de la revue "Phytoma-Défense des cultures".

A partir du 1er janvier 1980, vous ne recevrez celle-ci qu'à la condition de souscrire, personnellement, un abonnement.

En plein accord avec le Service de la Protection des Végétaux, l'Association Ruralia, responsable de cette revue, a toutefois décidé que tous les abonnés aux "Avertissement Agricoles" bénéficieraient d'un tarif très réduit en 1980 s'ils renouvelaient leur abonnement avant la fin de cette année.

Le prix normal de l'abonnement à Phytoma-Défense des cultures pour 1980, est fixé à 85 F. Si vous vous abonnez avant le 31 décembre 1979, un prix de faveur vous sera encore consenti.

Pour vous abonner, veuillez utiliser la carte-lettre que vous trouverez dans le numéro 313 - décembre 1979 de la revue "Phytoma-Défense des cultures" et qui devra être retournée, avec le réglement demandé, à l'éditeur de Phytoma-Défense des cultures, Editions Le Carrousel, 26 rue Danielle Casanova, 75002 PARIS.

Si vous êtes Chef de poste ou correspondant de la Station d'Avertissements Agricoles, la revue Phytoma vous sera encore servie gratuitement en 1980.

C.P.P.A.P. n° 533 A.D.

L'INGENIEUR EN CHEF D'AGRONOMIE -
Chef de la Circ. Phyto. "NORD PICARDIE"

J. PETIOT